

Point 10

Point 10 : projets de réorganisation au sein de l'échelon central de la direction des Opérations et de la DTI

Si le CTP DSNA entérine les modifications proposées, il conviendra également de mettre en cohérence l'arrêté du 11 septembre 2008 modifié portant organisation de la DSNA (voir projet à la fin de cette note).

1. DO/EC : nouveau positionnement du RSMI

Le responsable du système de management intégré (RSMI) est actuellement rattaché à la structure de direction de la DO.

A la suite du départ en retraite du RSMI, un nouvel agent a été nommé pour occuper ces fonctions. Il est proposé de positionner la fonction auprès du chef du département « sécurité et performance » (DO/1) :

Département 1
SECURITE ET PERFORMANCE
Chef : David COMBY (intérim) IPEF - P. 7240
Adjoint : N.
Secrétariat : Françoise MALGA AD-PPL1 - P.7189
Responsable SMI : Nathalie CHRUPEK-TALBOT IPEEAC
Chargé de mission : Frédéric TOUSSAINT IPEEAC P. 7130
DIVISION 1B Qualité et Sécurité Technique
Bordeaux 05 55 55 - n° de poste
Chef : Jean-loup MOMMESSIN IPEEAC - P.6300
DIVISION 1S Qualité et Sécurité Exploitation
Chef : Sylvain RICQ IPEEAC P. 7199
DIVISION 1Q Performance et documentation
Chef : Philippe AUGER TSEEAC/CTAC - P.7320

Cette évolution permettra de renforcer la synergie entre le responsable SMI en charge d'animer et de coordonner la mise en œuvre du système de management au sein de la DO et le département « sécurité et performance », les deux étant amenés à travailler avec les mêmes outils (pilotage par processus, indicateurs de performance, résultats d'audits de sécurité, etc.) et sur des sujets analogues, en particulier le management de la sécurité.

Ce projet de nouvelle organisation a été présenté pour information au CTP DO le 9 mars 2010. et entraîne une modification des articles 2 et 3 de la décision du 3 mars 2005 portant organisation de la direction des Opérations d'où le texte modifié présenté ci-après soumis à l'approbation du CTP DSNA.

DÉCISION DSNA/D N° 05-0043 DU 3 MARS 2005**PORTANT ORGANISATION INTERNE DE LA DIRECTION DES OPÉRATIONS
DE LA DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE**

modifiée par décisions
DSNA/D –N°071076 du 5 juillet 2007,
DSNA/D N°08002 du 31 décembre 2007
DSNA/D N°081146 du 25 septembre 2008
DSNA/D N°08 1332 du 24 décembre 2008
DNA/D N°09 0100 du 29 avril 2009
DSNA/D N°... du jj/mm/aaaa

Art. 1^{er}. – *(modifié par décision du 25 septembre 2008)* La direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne est composée d'un échelon central, des services de la navigation aérienne région parisienne (SNA/RP), des centres en route de la navigation aérienne (CRNA) Est, Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est et des services de la navigation aérienne (SNA) Nord, Nord-Est, Centre-Est, Ouest, Sud-Ouest, Sud, Sud-Sud-Est, Sud-Est, Océan Indien et Antilles Guyane.

Art. 2. – *(modifié par décision du 25 septembre 2008, du 29 avril 2009 et du jj/mm/aaaa)* L'échelon central de la direction des opérations comprend :

- la structure de direction constituée du directeur, d'un adjoint « opérationnel », d'un adjoint « ressources », du chef des services de la navigation aérienne région parisienne (SNA/RP) adjoint au directeur ~~et d'un responsable du système de management intégré (SMI) ;~~
- le département « sécurité et performances » ;
- le département « espace » ;
- le département « systèmes, infrastructures et programmation technique » ;
- le département « administration » ;
- le service de l'information aéronautique ;
- le centre d'exploitation des systèmes de la navigation aérienne centraux.

Art. 3. – *(modifié par décisions du 5 juillet 2007 du 25 septembre 2008 et du 29 avril 2009 et du jj/mm/aaaa)* Le département « sécurité et performance » (DO/1) est composé de trois divisions : la division *qualité et sécurité technique*, la division *qualité et sécurité exploitation* et la division *performance et documentation* et d'un responsable du système de management intégré (SMI).

a)- La division *qualité et sécurité technique* est chargée :

- d'assurer le recueil et le suivi du traitement des événements techniques ;
- de participer au suivi du traitement des événements opérationnels ayant une composante technique ;
- d'organiser le retour d'expérience et la communication relative à la sécurité technique ;
- d'assurer le secrétariat du groupe national de suivi technique (GNST) ;
- d'assurer l'analyse de la performance en matière de sécurité ;
- de suivre les évolutions des outils liés à la qualité et à la sécurité technique ;
- de coordonner ses actions avec la division qualité et sécurité exploitation.
- de définir et de suivre les systèmes de supervision technique. Elle est également chargée de coordonner le déploiement de ces matériels.

b)- La division qualité et sécurité exploitation est chargée :

- d'assurer le recueil et le suivi du traitement des événements opérationnels ;
- d'assurer le secrétariat de l'instance DSNA de traitement des événements sécurité (ITES) ;
- d'assurer le lien avec la commission mixte de la gestion du trafic aérien (CMSA) ;
- d'organiser le retour d'expérience et la communication relative à la sécurité exploitation ;
- d'assurer l'analyse de la performance en matière de sécurité ;
- de suivre les évolutions des outils liés à la qualité et à la sécurité exploitation ;
- de coordonner ses actions avec la division qualité et sécurité technique.

c)- La division *performance et documentation* est chargée :


- de tenir à jour les bases de données relatives à l'écoulement du trafic, aux retards, aux ouvertures des secteurs en route et approches ;
- d'assurer l'élaboration, le suivi et la publication des indicateurs de performance ;
- de contribuer à la définition, l'harmonisation et l'actualisation des besoins opérationnels et techniques en route et approches ;
- d'assurer la gestion, la diffusion et la disponibilité de la documentation opérationnelle nécessaire à la direction ;
- d'administrer et mettre à jour la mise en ligne électronique des manuels de la direction ;
- d'assurer la mise en forme et la publication des bilans de la direction.

Le reste sans changement.

2. DTI : domaines ATM et DSO

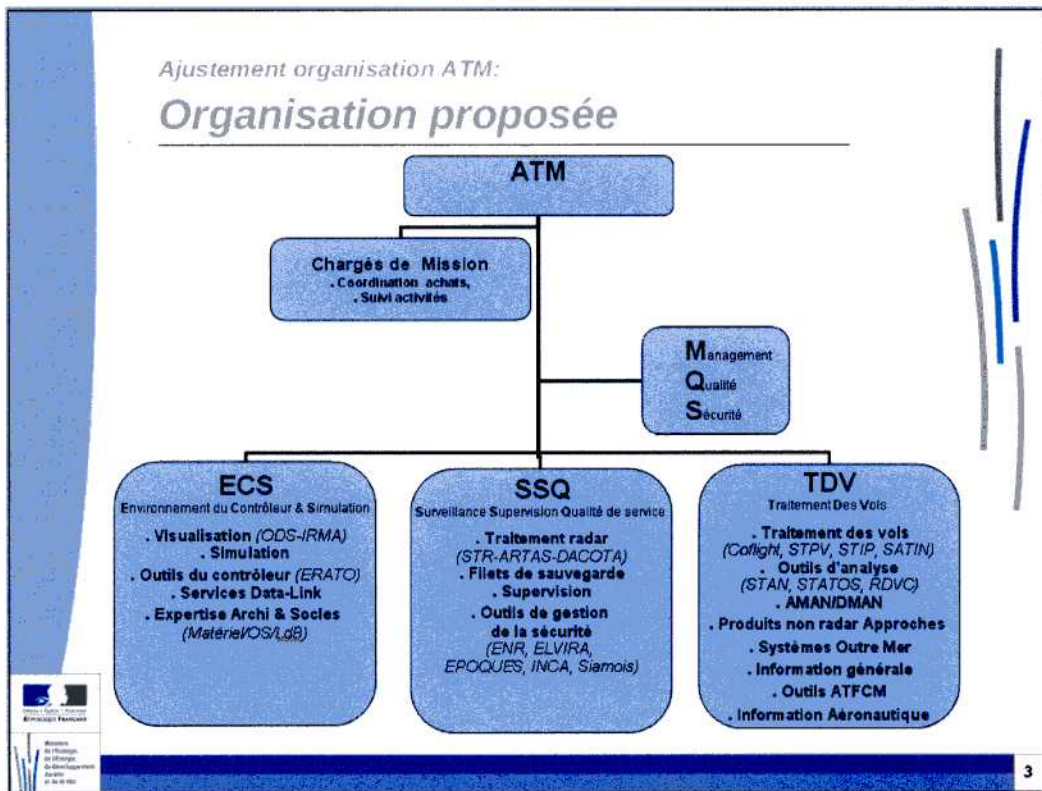
Ajustement organisation ATM:
Lignes Directrices

- Pas d'évolution sur les missions du domaine
- Trois « gros » pôles
 - à effectif équilibré (~20/pôle)
 - 1 CDPOL
 - 1 adjoint
 - 6 à 8 ES
- Un renforcement de la coordination des contrats
- Organisation optimisée par
 - l'élargissement de périmètre des pôles
 - meilleure gestion des ressources en fonction de la demande
 - garantie de maintien de compétences si baisse d'activité sur un sujet
 - présence d'un thème opérationnel dans chaque pôle
 - le renforcement de la coordination des Achats



Ministère de l'Énergie, du Transport, du Développement Durable, de l'Équipement, de la Mer


1





Ajustement organisation :
Caractéristiques des pôles

- Périmètre
 - Aspects fonctionnels et techniques de plusieurs thèmes « cohérents »
- Activités
 - Contributeur au niveau des contrats pour passation & exécution
 - Contributeur/Pilote au niveau des projets
 - Participation à la définition de la stratégie sur ces thèmes
 - Veille technologique
- Effets induits
 - Meilleure agilité de gestion de la charge
 - Recentrage sur les activités techniques

Compétences & Effectif cible à établir en cohérence avec l'objectif de maîtrise









4

Ajustement organisation :
Chargés de mission contrats

- Périmètre /activités
 - Veille contexte industriel
 - Support aux pôles pour le pilotage des contrats :
 - Passation (élaboration, négociation)
 - Exécution (coordination, négociation)
 - Intra Domaine & Inter Domaines
 - Relations avec les fournisseurs
 - Interlocuteur des chargés d'affaires
- Effets induits
 - Renforcement de la coordination des contrats au niveau de la passation et de l'exécution
 - Cohérence du dialogue avec les industriels



5